



Article 1 – Organisation

La société **LAMY LOCATION**, dont le siège social est situé 15 rue Joseph Desaymard 63000 CLERMONT- FERRAND, organise un jeu promotionnel intitulé « **Novembre en roue libre** », accessible lors de la prise d'un véhicule de location.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est réservé au conducteur de plus de 21 ans et 3 ans de permis ayant procédé à une location de véhicule auprès de l'agence organisatrice.

Une seule participation est autorisée par contrat de location.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat supplémentaire autre que la location déjà effectuée.

Les collaborateurs et partenaires de l'agence ne sont pas autorisés à participer.

Article 3 – Modalités de participation

Au moment du départ du véhicule, le client est invité à tourner la roue promotionnelle mise à disposition par l'agence.

Le résultat affiché au terme du tour de roue détermine immédiatement le gain obtenu par le participant.

Le gain est appliqué immédiatement et exclusivement sur la location en cours, sans possibilité de report, d'échange ou de conversion en numéraire.

Article 4 – Nature des gains

Les gains possibles sont les suivants :

Remise immédiate de 10 % sur le montant total de la location en cours.

Remise immédiate de 20 % sur le montant total de la location en cours.

Option « Loi Montagne » offerte

Un cadeau (objet publicitaire ou lot déterminé par l'agence, remis immédiatement).

Perdu (aucun gain).

Article 5 – Attribution et utilisation des gains

Les réductions (10 % ou 20 %) sont appliquées directement sur la facture de la location concernée.

L'option « Loi Montagne offerte » est valable uniquement pour la durée de la location en cours et dans la limite des équipements disponibles.

Le cadeau remis ne pourra donner lieu à aucun échange ni contre-valeur financière.

Les gains sont strictement personnels et non cessibles.

Article 6 – Responsabilité

L'agence organisatrice ne saurait être tenue responsable :

en cas de dysfonctionnement technique de la roue,

en cas de rupture de stock pour les cadeaux, auquel cas elle se réserve le droit de remplacer le lot par un équivalent de valeur au moins égale,

en cas de force majeure ou de toute décision de l'autorité administrative rendant impossible la tenue du jeu.

Article 7 – Respect des règles

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera la nullité de la participation.

Article 8 – Durée du jeu

Le jeu est proposé à compter du 01/11/2025 et sera valable jusqu'au 30/11/2025 inclus,

Article 9 – Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de la location sont utilisées uniquement pour la gestion commerciale du contrat et non pour le jeu. Aucune donnée supplémentaire n'est requise pour participer.

Article 10 – Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement à l'accueil de l'agence et pourra être communiqué à toute personne qui en fait la demande.